



Newsletter du 7 mai 2026

Initiative des 10 millions : entre peur de la saturation et confiance dans l'avenir. Le Parlement temporise face au durcissement des fonds propres prévus par la Lex UBS.

L'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions » s'impose comme le grand sujet des prochaines votations, cristallisant les inquiétudes autour de l'immigration, de la densité et des infrastructures. Les derniers sondages montrent qu'une majorité de Suisses se dit actuellement favorable au texte, signe que les préoccupations liées à la croissance démographique dépassent désormais le seul électorat UDC. Les opposants rappellent qu'un plafonnement rigide de la population fragiliserait la voie bilatérale avec l'Union européenne et accentuerait les pénuries de main-d'œuvre. Dans les régions frontalières également, l'initiative suscite de fortes inquiétudes quant aux conséquences sur l'emploi et l'économie locale. Il est à craindre qu'une limitation de la population suisse

engendrerait une augmentation du recours à la main d'œuvre frontalière. Pour sa part, le Conseil fédéral estime que la croissance démographique peut être gérée par des politiques ciblées plutôt que par un plafond constitutionnel rigide. Au-delà de la question migratoire, la campagne met surtout en lumière un malaise plus large sur le modèle de développement suisse et la capacité du pays à absorber sa propre réussite économique. Dans ce contexte, la [chronique](#) de notre directeur plaide pour une approche résolument tournée vers l'avenir : plutôt que de craindre une Suisse à 10 millions d'habitants, il appelle à investir dans l'innovation, les infrastructures et la compétitivité afin de continuer à prospérer dans une économie ouverte.

- [Le Temps](#) / [swissinfo.ch](#) / [24heures](#)

- [NZZ](#) / [Aargauer Zeitung](#)

Le débat autour de la « Lex UBS » entre dans une nouvelle phase politique, marquée par la prudence du Parlement face au projet du Conseil fédéral visant à renforcer fortement les exigences de fonds propres de la banque. Dans un [communiqué](#), la Commission de l'économie du Conseil des États a annoncé vouloir suspendre sa décision afin d'examiner plusieurs variantes et mesures alternatives, jugeant les enjeux

trop importants pour être tranchés dans l'urgence. La Commission insiste sur la nécessité de préserver à la fois la stabilité financière et la compétitivité de la place bancaire suisse. Cette volonté de temporiser reflète les doutes grandissants au sein du Parlement face à une réforme qui placerait la Suisse à contre-courant des États-Unis et de l'Union européenne, où les débats actuels portent plutôt sur un assouplissement



réglementaire. La Banque nationale suisse et plusieurs économistes soutiennent le principe d'un renforcement substantiel du capital, estimant que les risques systémiques révélés par la chute de Credit Suisse justifient ces mesures. UBS continue pour sa part de dénoncer le projet qui pénaliserait sa compétitivité internationale, réduirait sa capacité de financement et pourrait avoir des conséquences négatives pour l'économie suisse dans son ensemble.

- [Le Temps](#) / [Agefi](#) / [24heures](#)
[Le Temps](#) / [Agefi](#)

Le Parlement cherche désormais un compromis permettant de renforcer la résilience de la banque sans affaiblir excessivement la place financière helvétique. Ce débat illustre le dilemme stratégique auquel la Suisse est confrontée depuis le sauvetage de Credit Suisse : limiter les risques pour la stabilité financière tout en préservant l'attractivité internationale de sa dernière banque d'importance systémique.

- [NZZ](#) / [NZZ](#) / [TagesAnzeiger](#) / [fuw.ch](#)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.